

AFFAIRE N° 9

INSCRIPTION au budget de 1958 de la subvention ministérielle
de 7.150.000 F.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

La Trésorerie Générale a versé au budget de la Commune, par avis de crédit n° 7 du 11 Janvier 1959 une partie de la subvention du Ministère de l'Education Nationale pour constructions scolaires (classes mobiles) soit la somme de 7.150.000 Fr.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir voter l'inscription de cette subvention au budget de la Commune pour l'exercice 1958, savoir:

En recettes, Chap. XIII art. 8	7.150.000 Fr.
En dépenses, Chap. XXXV art.14	7.150.000 Fr.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Pierre, le 3 juillet 1959
P. le Maire et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte

Vu et soumis à l'approbation
Monsieur le Maire
le 30 juin 1959
le Secrétaire Général
Chef de Division Délégué
Signé: F. J. Gavarini